



---

# Réflexions

SUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR  
DU BOIS DE L'ÉQUERRE  
PRÉSENTÉES À VILLE DE LAVAL  
PAR LE MOUVEMENT PLANTACTION

---

*Moins de gris + de vert pour un avenir + rose*



**URBANISATION EN COURS...**

# Préambule

Le Collectif de verdissement PlantAction Laval s'est donné pour mission de proposer des solutions concrètes permettant d'augmenter le couvert végétal urbain du territoire de Laval. S'inspirant de principes de développement durable participatif, la démarche de PlantAction vise à maintenir et à créer des milieux de vie sains et prospères pour la communauté. En d'autres termes, PlantAction est un mouvement collectif de verdissement créé par et pour les citoyens.

Au-delà de la réalisation d'actions de verdissement tangibles, les bénévoles qui donnent vie à PlantAction emploient leurs énergies et leurs connaissances à sensibiliser la communauté lavalloise à divers enjeux d'importances dont :

- Les bénéfices sociaux, écologiques et économiques étroitement liés à la présence des arbres en milieu urbain;
- Le besoin d'éducation populaire en matière de sciences naturelles;
- Les bénéfices de l'écocitoyenneté individuelle et de la responsabilisation sociétale des entreprises et des institutions;
- L'importance d'adopter de saines habitudes de vie, respectueuses de l'environnement naturel;
- La nécessité de réduire l'impact des îlots de chaleur par la plantation de végétaux;
- La nécessité de promouvoir un aménagement durable du territoire pour l'amélioration de la qualité de vie de la population lavalloise;
- Les avantages et l'importance d'assurer le maintien de la biodiversité locale et régionale;
- L'urgence de contribuer localement à la lutte aux changements climatiques et au contrôle de la pollution visuelle, sonore et atmosphérique.



# PlantAction invite la ville à...

De manière à faire écho à sa mission et aux enjeux énoncés précédemment, PlantAction, plaide en faveur, au nom des citoyens de Laval, pour que les propositions suivantes soient intégrées au cadre d'aménagement du secteur du bois de l'Équerre et des futurs développements immobiliers de la municipalité.

1. Favoriser la conservation du plus grand nombre d'arbres lors de la réalisation de nouveaux projets immobiliers;
2. Favoriser l'utilisation d'espèces végétales indigènes et diversifiées pour reverdir les endroits où les arbres n'ont pu être préservés;
3. Privilégier les arbres à grand déploiement aux endroits le permettant et favoriser la création de murs verts par l'ajout de plantes grimpantes;
4. Planifier les infrastructures sanitaires et énergétiques de façon à maximiser le potentiel de verdissement des terrains résidentiels;
5. Border d'arbres la limite départageant les voies routières des voies piétonnières et cyclables pour augmenter la sécurité des usagers tout en favorisant des déplacements plus sains et plus agréables;
6. Assouplir les règles d'urbanisme et mettre en place un volet de communication afin de permettre et d'encourager l'implantation de toits verts ou de toits blancs sur les bâtiments;
7. Assouplir les règles d'urbanisme et mettre en place un volet de communication afin de permettre et d'encourager l'utilisation de surfaces perméables pour l'aménagement d'aires de stationnement et de certaines voies de circulation;
8. Assouplir les règles d'urbanisme en matière de stationnement en réduisant le seuil minimum de stationnement pour certaines catégories de bâtiments commerciaux ou publics ne nécessitant pas autant d'espace (exemple : il serait pertinent de permettre la transformation de cases de stationnement existantes en espaces de verdure pour des lieux tels que des écoles);
9. Limiter les surfaces minéralisées en exigeant des promoteurs qu'un minimum d'aires de stationnement soit aménagé de façon souterraine;
10. Restreindre la largeur des voies de circulation et permettre un stationnement en bordure de rue de façon alternative. Au besoin, acquérir des équipements d'entretien plus petits pour assurer les services de collectes et de déneigement, ainsi que les autres services publics nécessaires;
11. Modifier le code de l'arbre pour que Ville de Laval récupère la responsabilité des arbres dans l'emprise de la ville;
12. Modifier le code de l'arbre pour qu'une superficie minimale du terrain soit couverte d'arbres et d'arbustes au lieu d'exiger uniquement la plantation d'un arbre en façade, peu importe la superficie du terrain;

**13.** Instaurer une application plus stricte du code de l'arbre puisque les propriétaires en contravention privent leurs concitoyens d'importants bénéfices sociaux-économiques et écologiques;

**14.** Élaborer un plan de conservation concerté avec les organismes environnementaux de Laval de façon à traiter les différents milieux naturels conjointement et tisser une réelle trame verte et bleue avec une interconnectivité entre les milieux;

**15.** Ne pas sous-estimer la valeur écologique des friches en terme de maintien de la biodiversité;

**16.** Créer une réglementation ou une affectation de territoire spéciale pour assurer une conservation pérenne des milieux naturels;

**17.** Prévoir un budget et des mécanismes d'acquisition pour les milieux naturels;

**18.** Sonder la population quant à la possibilité d'instaurer une taxe spéciale qui permettrait d'atteindre un plus grand pourcentage d'aires protégées;

**19.** Réserver des espaces en périphérie des zones de conservation pour y permettre l'implantation d'activités socio-économiques écoresponsables qui viendraient compléter la mise en valeur des milieux naturels;

Dans le cas précis du secteur du bois de l'Équerre, il serait intéressant d'analyser la valeur ajoutée du centre équestre existant dans l'offre récréotouristique à mettre en place. Voici quelques idées supplémentaires d'activités possibles :

- agriculture urbaine;
- apiculture urbaine;
- forêt nourricière;
- jardin communautaire;
- centre d'interprétation de la nature;
- aire d'exercices extérieure.

Certaines de ces suggestions peuvent paraître saugrenues aux premiers abords, mais nous suggérons de pousser la réflexion plus loin afin que l'aménagement autour du périmètre de conservation ne se limite pas à un développement résidentiel avec quelques commerces de proximité, mais plutôt que cet aménagement permette la création d'un pôle incontournable offrant à la fois une vie de quartier dynamique et une expérience nature enrichissante.

**20.** Limiter la hauteur des bâtiments afin que ceux-ci s'harmonisent avec le paysage naturel et urbain avoisinant;

**21.** Prévoir des percées visuelles dans les concepts architecturaux afin de permettre aux résidents d'un quartier à proximité d'un milieu naturel de garder le contact avec la nature.

# Conclusion

Le bois de l'Équerre, au même titre que les autres milieux naturels de l'Île Jésus, est un joyau pour la population lavalloise. L'aménagement de ce secteur, s'il est fait avec discernement, sensibilité et audace, a le potentiel de devenir un modèle à l'échelle nationale, voire à l'échelle internationale. Il n'en tient qu'à nous de rêver notre ville de demain et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour que cette vision devienne réalité. Sommes-nous prêts collectivement à aller au bout de nos rêves ?

Enrico Asselin, président  
*Mouvement PlantAction*

[www.plantaction.org](http://www.plantaction.org)  
[info@plantaction.org](mailto:info@plantaction.org)

## Suivez le mouvement

 [facebook.com/PlantAction](https://facebook.com/PlantAction)

 [twitter.com/\\_PlantAction\\_](https://twitter.com/_PlantAction_)

